



## ELECTION COMPLEMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le ***dimanche 27 janvier 2019*** à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures***, au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire.

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal